



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pau, le 18 janvier 2008

Le Département des Pyrénées-Atlantiques encourage l'accès social à la propriété grâce au PASS-FONCIER[®] du 1% Logement

Dans le cadre d'une politique volontariste d'aide en faveur du développement d'une offre de l'habitat, le département des Pyrénées-Atlantiques souhaite en particulier favoriser l'accès social à la propriété en s'appuyant sur le nouveau dispositif PASS-FONCIER[®] * porté par le 1 % Logement.

Acheter son logement en deux temps

Dans un contexte où le foncier est aujourd'hui difficilement maîtrisable, le PASS-FONCIER[®] donne la possibilité aux familles ayant des revenus modestes de devenir propriétaires. Ce produit permet aux primo-accédants un achat en deux temps : la construction de la maison individuelle d'abord, le terrain ensuite. Grâce au 1% Logement, le PASS-FONCIER[®] finance le « portage foncier ».

Ce vendredi 18 janvier, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques signe avec l'UESL – Fédération des organismes du 1 % Logement – une convention de partenariat pour la mise en oeuvre du PASS-FONCIER[®].

Les partenaires prennent notamment les engagements suivants :

- Le département des Pyrénées-Atlantiques accorde une prime entre 4.000 euros et 5 000 euros (selon les plafonds de ressources) pour un ménage qui respecte les conditions et critères du dispositif PASS-FONCIER[®].
- Le 1% Logement assurera le portage du foncier et l'UESL a désigné les deux CIL départementaux – CIL du Béarn et CIL de Bayonne – pour assurer la coordination de l'action du 1% Logement auprès du Département.

Signée pour 3 ans (2008/2010), la convention fixe l'objectif de 400 opérations PASS-FONCIER[®] dans le département.

Les signataires de la convention pour la mise en oeuvre du PASS-FONCIER[®] sont : Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques ; Bertrand Goujon, Directeur général de l'UESL ; Michel DUFFAU, Président du CIL du Béarn et Jean BOUTSOQUE, Président du CIL de Bayonne et Région.

Contacts :

Conseil Général : Isabelle DELUGA, chef de Cabinet, chargée des relations presse
Tél. : 05 59 11 46 64

UESL : Anne du BOUCHER, responsable de la communication et des relations presse
Tél. : 01 44 85 81 53 / courriel : a.duboucher@uesl.fr

* PASS-FONCIER[®] est une marque déposée pour le compte du 1% Logement.

www.passfoncier.fr